

Evaluer par compétences : le Livret Personnel de Compétences



**ANIMATION PÉDAGOGIQUE
CYCLE 3
ILLFURTH, LE 30 MAI 2012**

Qu'est-ce que le socle commun de connaissances et de compétences ?



C'est « l'ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser » pour continuer sa formation.

Adapté des 8 compétences-clés définies à l'échelle européenne, il est décrit par le décret du 11 juillet 2006.

LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES



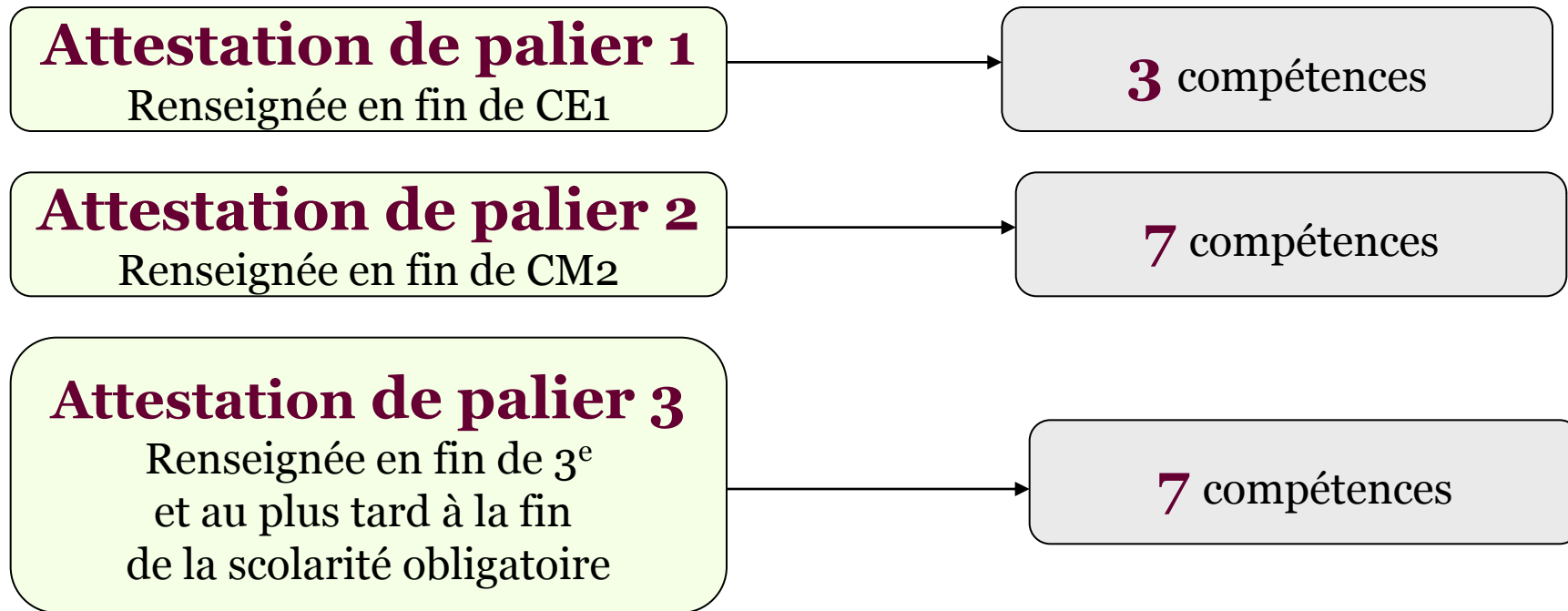
▶ Nom

▶ Prénom

▶ Date de naissance

Juin 2010 : arrêté fixant le **modèle national du livret personnel de compétences**, dernière pièce de la mise en œuvre réglementaire du socle commun.

Il est constitué de 3 attestations de maîtrise des compétences du socle



C'est le même livret pour tous les élèves, quel que soit leur parcours.

À noter : le livret comprend aussi les attestations de l'ASSR et du PSC1.

1. La maîtrise de la **langue française**
2. La pratique d'une **langue vivante étrangère**
3. Les principaux éléments de **mathématiques et la culture** scientifique et technologique
4. La maîtrise des techniques usuelles de l'**information et de la communication**
5. La culture **humaniste**
6. Les compétences **sociales et civiques**
7. L'autonomie et l'**initiative**.

L'importance accordée aux capacités et attitudes ne risque-t-elle pas de défavoriser l'acquisition des connaissances ?



« *Fâcheuse compétence qu'une compétence purement livresque !* » Montaigne ,1580

Une compétence est définie comme un ensemble de connaissances, de capacités et d'attitudes à mobiliser pour résoudre une situation complexe.

Une « tête bien pleine » ne sert à rien si elle n'a pas les capacités de mobiliser ses connaissances ; une « tête bien faite » n'est pas une tête vide de connaissances.

Les compétences du socle remplacent-elles les programmes?



- **Non** , les compétences du socle sont acquises en traitant les programmes de chaque niveau et de chaque discipline. Ils ont été réécrits dans cet objectif. Les programmes sont pour chaque enseignant l'horizon vers lequel il doit amener tous ses élèves.

L'approche par compétence ne change-t-elle pas la posture du professeur?



Si, sans aucun doute. C'est d'abord une évolution du **regard porté sur l'élève** : voir en positif et renseigner ce qu'il maîtrise, ses acquis progressifs. C'est également une évolution de la **relation enseignant-enseigné** : on peut expliciter clairement à l'élève et à sa famille, via l'édition du livret de compétences, ce qu'il maîtrise déjà et ce qui lui manque encore, ses points forts et ses fragilités. La relation s'établit en confiance à partir d'un bilan précis et transparent.

La posture de l'enseignant est modifiée également par la notion même de compétence : être compétent en ..., c'est être capable de mobiliser à bon escient ses connaissances, capacités et attitudes dans une situation nouvelle ; pour cela, l'enseignant doit s'attacher à **développer l'autonomie de l'élève dans la résolution de situations complexes.**

L'approche par compétence n'est-elle pas très chronophage?



Si cette approche est nouvelle pour l'enseignant, comme toute évolution d'un métier, il faut un temps d'adaptation. Mais ce temps est un investissement pour l'avenir. L'habituatation devra se faire aussi de la part des élèves, et de nouvelles méthodes de travail, qui pourront les surprendre au début, seront aussi vite assimilées.

Qui évalue et quand?



Chaque enseignant évalue dans le cadre habituel de ses enseignements et au rythme qu'il juge pertinent pour apprécier la progression des acquis.

- Suffisamment fréquente
- Diversifier les modalités d'évaluation

Comment valider une compétence?



La validation d'une compétence doit passer par la résolution de **situations complexes**, problèmes pouvant ne pas être compliqués mais faisant intervenir plusieurs items en les imbriquant.

Qui valide les compétences du LPC?



- La validation des compétences est une validation **collégiale** au regard des items renseignés.
- « La validation d'une compétence est une décision définitive qui requiert toute l'attention des équipes ».

Une forme et une terminologie commune

3

PALIER 3 ▶ COMPÉTENCE 1 ▶ LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Compétence

Domaine

Item

LIRE	DATE
▶ Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi	
▶ Repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires	
▶ Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire	
▶ Dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu	
▶ Manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés	
ÉCRIRE	
▶ Reproduire un document sans erreur et avec une présentation adaptée	
▶ Écrire lisiblement un texte, spontanément ou sous la dictée, en respectant l'orthographe et la grammaire	
▶ Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données	
▶ Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils variés pour améliorer son texte	
DIRE	

Une situation complexe est-elle nécessaire pour évaluer une compétence?



OUI, absolument.

Parce qu'une compétence nécessite de mobiliser à bon escient plusieurs connaissances, plusieurs capacités, plusieurs attitudes.

En revanche on évalue des composants de la compétence à travers des tâches plus simples.

Que faire des notes par rapport aux évaluations de compétences?



- La notation chiffrée n'est pas incompatible avec l'évaluation de compétences.
- Une note précisément critériée peut parfaitement évaluer une tâche simple.
- La note peut constituer un élément d'une tâche complexe mais **aucune note ne peut correspondre à un seuil de validation.**

Evaluer, noter, valider : quelles différences?



- **Evaluer et noter** procèdent de la même démarche. Evaluer est un acte pédagogique visant à donner une valeur par exemple par le biais d'une note. Cet acte est répété et ponctue les apprentissages; Son but est de situer l'état des acquis de l'élève par rapport aux objectifs visés. Le plus souvent cet acte est individuel.
- En revanche, **valider** est une décision collégiale prise à partir des regard croisés des évaluateurs de l'équipe pédagogique : c'est un **acte binaire** (oui/non) et définitif.

Doit-on abandonner la note si on évalue les compétences du socle?



- L'évaluation des compétences et la notation coexistent. Elles ne sont pas contradictoires.
- Elles correspondent à des moments et des postures différents de la part de l'enseignant.

Est-ce qu'on va être tout le temps en train d'évaluer? Est-ce que ce n'est pas traumatisant pour l'élève?



- Il est vrai qu'on évalue souvent : quand un élève répond à l'oral, quand on corrige des exercices.
- **Ce n'est pas l'évaluation qui est traumatisante, c'est l'évaluation mal conduite qui l'est:** celle qui n'est pas transparente, qui n'est pas annoncée, qui n'est pas critériée.
- Il n'est pas question d'évaluer tout le temps, cela nuirait aux apprentissages. Seule l'évaluation sommative doit être prise en compte dans le livret; les autres évaluations au début ou en cours d'apprentissage sont là pour guider l'enseignant et aider l'élève à progresser.

Comment évaluer une classe entière de manière aussi détaillée?



- Comme d'habitude : l'évaluation peut être globale pour une classe ou un groupe d'élèves. Chaque enseignant n'est pas obligé de vérifier tous les items de chaque compétences.
- Mais c'est l'intérêt de dresser peu à peu un bilan précis; ceci n'est exigible que pour les élèves en difficulté à qui on refuserait la validation de la compétence.

Pourquoi adopter un fonctionnement binaire : acquis ou non-acquis?



- Soit une compétence est considérée comme acquise à un degré de maîtrise donné (les paliers pour nous), soit elle ne l'est pas parce qu'elle est en cours d'acquisition. Un bilan de fin de scolarité obligatoire doit trancher et se distingue de la formation et de la progressivité des apprentissages. Sinon, nous pouvons aussi dire que nous sommes, tous, toujours en train d'acquérir des compétences et que nous les maîtrisons à un degré variable. Il en va de même pour le permis de conduire : un jour, on est déclaré apte à conduire. Cela ne fait de nous ni des Sébastien Loeb, ni des chauffards dangereux.

Comment valider une compétence? Y a-t-il un seuil?



Pour valider une compétence, l'enseignant consulte l'équipe enseignante qui se réfère aux exigences décrites dans les grilles de références nationales pour évaluer la maîtrise des connaissances, capacités et attitudes décrites par les items. **Il n'y a aucun seuil fixé nationalement pour valider une compétence** car la validation est une décision globale prise par l'équipe pédagogique en fonction des items renseignés et de leur mobilisation efficace, cela ne peut être un automatisme. De plus, la maîtrise d'une compétence n'est pas une somme de tous les items.

Combien faut-il renseigner d'items pour valider une compétence?



- Le nombre d'items à renseigner n'est **pas quantifiable**, il appartient à l'équipe enseignante, experte, de discuter si oui ou non elle décide de valider la compétence. La maîtrise de la compétence doit être **appréciée de manière globale**, même si tous les items n'ont pas été renseignés.
- « Pour attester de la maîtrise d'une compétence, on évalue la maîtrise de chacun des items qui la composent, sans exiger de l'élève qu'il les maîtrise tous ».

S'il n'y a pas de seuil, comment éviter le « flou » et les disparités d'une école à l'autre?



- Il faut, lors de l'évaluation des items, se fonder sur les exigences définies dans les grilles de références, qui sont bien les mêmes pour tous.
- Et il faut sortir du mythe de l'objectivité de la note ou du seuil : une note n'est pas objective si elle n'est pas critériée. Même ainsi, on constate bien souvent des écarts de plus de 3 points sur une même copie. Dans le système actuel où le seuil est fixé à 10/20, ce 10 ne correspond pas au même niveau d'exigence d'un enseignant à un autre, d'un établissement à un autre.

Un même item peut-il être renseigné à plusieurs reprises,
avec des degrés d'exigence différents?



Oui, la date de saisie des informations renseignera
sur le niveau d'exigence atteint au moment de
l'évaluation.

Combien de fois faut-il vérifier la compétence pour valider?



On vérifie la compétence sur des tâches complexes proposant des situations variées. On peut considérer la compétence comme acquise dès lors qu'elle se manifeste avec aisance. Des vérifications sur d'autres situations ne servent le plus souvent qu'à rassurer l'enseignant.

Par rapport à quel niveau de maîtrise valide-t-on?



On valide par rapport au niveau d'exigence du palier 2, défini par les grilles de références et les programmes de cycle 3 quand les items du socle correspondent aux points du programme.

Comment repérer qu'un élève ne maîtrise pas une compétence?



- La NS 2010-087 du 18 juin 2010 dit « si des lacunes apparaissent dans un domaine, on ne valide pas la compétence.
- Il n'y a pas de seuil, pas de nombre d'items imposé parce que la décision de la validation doit rester une décision de l'équipe.

Que faire lorsqu'un élève ne maîtrise pas une compétence? Quelles aides apporter?



- Réagir au plus vite :
PPRE, aide personnalisée, différenciation pédagogique, groupes de besoins...

Quel lien faire entre les PPRE et l'acquisition des compétences?



La non validation de certaines compétences du socle doit déclencher la mise en place de PPRE. Le diagnostic précis des difficultés de l'élève peut prendre appui sur les items du socle non réussis par l'élève.

Comment faire quand, d'une année sur l'autre, la compétence acquise ne l'est plus (pour une raison ou pour une autre)?

Pourquoi ne pas avoir la possibilité d'un retour sur une validation de compétences?



- Une validation est un acte institutionnel et définitif.
- Une compétence qui a été validée se « réactive » aisément. Néanmoins c'est la raison pour laquelle il est recommandé de ne pas valider les compétences au palier 2 avant le CM2.
- Pour réactiver la compétence, on veille à mettre en place un dispositif temporaire de soutien.

Mieux vaut donc attendre pour valider, de manière collective, quand on a constaté la maîtrise de la compétence dans des contextes variés.

Un élève de CM2 qui n'a pas validé le palier 2, peut-il prétendre à un passage en classe de 6^{ème} ?



- **Oui, il peut passer en 6^{ème}.**
- Les enseignants des classes de 6^{ème} devront utiliser les renseignements du LPC afin de mettre en place des dispositifs adaptés (PPRE passerelle, aide au travail personnel...) le plus tôt possible dans l'année.

